

**DELIBERATION 2017-05**

LE 26 JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 19 JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme AURIAC A. procuration à Mme VESSIOT A.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C.

**ABSENTS** : Mme MAUREL P. - M. ATLAN J. - M. VERNAY P.

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2016**

Vu l'avis de la Commission Finances du 23 janvier 2017,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L2311-5 du CGCT, de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et, dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par les documents suivants, annexés à la présente délibération :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur et visés par le comptable)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 et leur affectation au budget 2017 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2016	11 618 993,85	12 450 899,61	+ 831 905,76
	Résultats antérieurs reportés		245 491,08	+ 245 491,08
	Résultat de fonctionnement			+ 1 077 396,84

		Dépenses	Recettes	Envoyé en préfecture le 20/01/2017 Reçu en préfecture le 30/01/2017 Affiché le ID : 034-213402704-20170130-2017-05-DE	Solde ( + ou - )
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2016	2 639 200,27	2 921 850,07		+ 282 649,80
	Résultats antérieurs reportés	261 743,08			- 261 743,08
	Résultat d'investissement				+ 20 906,72

<b>Restes à réaliser au 31.12.2016</b>	<b>249 231,25</b>	<b>190 587,13</b>	<b>- 58 644,12</b>
--	-------------------	-------------------	--------------------

<i>Besoin de financement en investissement</i>			37 737,40
--	--	--	-----------

<b>Résultat global avec RAR</b>			<b>+ 1 039 659,44</b>
---------------------------------	--	--	-----------------------

Reprise anticipée résultats 2016	Affectation en réserve (compte 1068)		877 396,84	
	Excédent reporté en fonctionnement (002)		200 000,00	
	Excédent reporté en investissement (001)		20 906,72	

Les montants relatifs au résultat d'investissement et à l'affectation du résultat de fonctionnement, ainsi que le détail des restes à réaliser 2016 seront inscrits au budget primitif 2017.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- CONSTATE les résultats de l'exercice 2016 ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- AFFECTE de manière anticipée les résultats 2016 au budget 2017.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

